

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-15 - POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - LOGEMENT (8.5)
- PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PROGRAMME LOCAL DE
L'HABITAT

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 présents . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 présents . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 présents . De la 2018.06.41 à la fin : 59 présents .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 votants . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 votants . De la 2018.06.41 à la fin : 68 votants

Les 4 grands enjeux stratégiques inscrits dans le PLH initial de la CC2T demeurent similaires sur le périmètre élargi des 42 communes. Ainsi, la politique locale de l'habitat doit permettre à l'ensemble des partenaires et acteurs locaux d'agir pour une offre de logements de qualité :

- Maîtrisée et équilibrée à l'échelle du territoire
- Modernisée, valorisée et attractive
- Adaptée à l'évolution des besoins
- Solidaire pour répondre à des besoins de publics spécifiques

La totalité des communes de l'intercommunalité bénéficient donc de l'ensemble des actions et missions inscrites dans le PLH initial.

Vus les articles L. 5211-1 et L. 2121-20 alinéa 2 du CGCT,
Vu l'article L.302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis favorable de l'Etat transmis par la Direction Départementale des Territoires en date du 21 septembre 2018 précisant que ce PLH modifié est prolongé jusqu'à l'adoption définitive du PLUI H,

Considérant l'avis favorable du comité syndical du Pôle métropolitain Nancy Sud Lorraine en date du 13 octobre 2018,

Considérant l'avis favorable des communes de Aingeray, Bouvron, Bicqueley, Domgermain, Dommartin les Toul, Ecrouves, Francheville, Fontenoy sur Moselle, Foug, Gondreville, Jaillon, Laneuveville derrière Foug, Lucey, Manonville, Ménil la Tour, Pagny Derrière Barine, Pierre la Treiche, Sanzey, Toul, Tremblecourt, Velaine en Haye,

Considérant la délibération communautaire n° 2018-04-28 du 25 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'arrêter le projet de modification simplifiée du PLH afin de le rendre exécutoire sur le territoire de la CC2T,**
- **de prolonger le PLH ainsi modifié pour un délai de 3 ans, jusqu'à l'adoption du PLUI H,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX